

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 5 avril 2023**

Membres élus : 20

En activité : 20

Membres présents : 14

Membres ayant donné procuration : 2

Nombre de suffrages exprimés : 15 (13 présents+2 procurations)

Le Président, Michel PAQUET, a quitté la salle et a cédé la présidence à Mme Patricia RENAUX

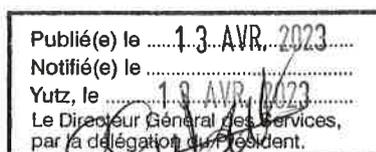
Membres absents excusés : 4

L'an deux-mille-vingt-trois le cinq avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le trente mars 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h05.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE



Stéphanie SIEBERT

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra, M. MEDVES Jean-François, M. STEICHEN Christian, M. ANTOINE Marc, Mme KOCEVAR Lucie (elle a suppléé M. CORAZZA Hervé),

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et M. FADI Hassan

Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LUCCHINI Marc a donné procuration à Mme VACCA Agnès

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul a donné procuration à Mme RENAUX Patricia

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme FRIEDMANN Laurène et M. JURCZAK Serge

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Objet : Compte Administratif 2022

Le Compte Administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats d'exécution du budget de l'exercice. Il compare à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Ainsi, le Compte Administratif 2022 du SYDELON a été précédé par :

- le Rapport d'Orientation Budgétaire tenu le 15 mars 2023,

I. Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution 2022 de la section de fonctionnement atteint **565 514,39** euros. Il est déterminé par la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 16 604 755,60 euros. Les principales recettes sont :

- **524 097,85** euros de participations aux frais de fonctionnement (cotisations de 2,77 euros H.T. par habitant),
- **14 485 276,44** euros de « participations liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés »,
- **976 172,21** euros de ventes de produits résiduels.
- **615 727,35** euros des régularisations aux « participations liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés » de l'exercice 2021.

Les dépenses de fonctionnement totalisent 16 039 241,21 euros.

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **32 841,68** euros, dont **30 444,17** euros en immobilisations corporelles (matériel informatique et pont à bascule), **2 397,51** euros en immobilisations incorporelles (reprise de subvention ADEME pour un lombricomposteur),

Après la présentation du compte administratif, le Président, Michel PAQUET, quitte la salle et cède la Présidence à Mme Patricia RENAUX,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

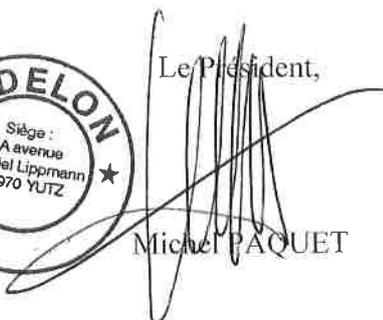
ADOPTE le compte administratif pour l'exercice 2022 du SYDELON arrêté comme suit :

| <u><i>Section de Fonctionnement</i></u> | |
|---|-----------------------|
| Recettes | 16 604 755,60 € |
| Dépenses | 16 039 241,21 € |
| Résultat de l'exercice | 565 514,39 € |
| Résultat de fonctionnement reporté | 699 716,03 € |
| Résultat excédentaire cumulé | 1 265 230,42 € |
| | |
| <u><i>Section d'investissement</i></u> | |
| Recettes | 719 513,21 € |
| Dépenses | 32 841,68 € |
| Résultat de l'exercice | 686 671,53 € |
| Résultat d'investissement reporté | 322 126,55 € |
| Excédent d'investissement cumulé | 1 008 798,08 € |
| | |
| <u><i>Restes à réaliser :</i></u> | |
| Recettes d'investissement | 0,00€ |
| Dépenses d'investissement | 0,00€ |
| | |
| Résultat excédentaire cumulé | 1 008 798,08 € |

Pour copie conforme au registre,

au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 13 AVR. 2023

Le Président,

Michel PAQUET

